

les plus importantes dans ce domaine, c'est la décision d'aménager à Burlington, près d'Hamilton, un centre canadien d'eaux intérieures. On affectera quelque 17 millions de dollars à la construction de ce centre. Il sera aménagé à Burlington, sur les Grands lacs, pour une excellente raison: l'intérêt principal du gouvernement fédéral dans ce domaine porte sur la pollution des Grands lacs.

Tout le monde conviendra, je pense, qu'il devrait en être ainsi. Évidemment, le gouvernement fédéral ne peut pas se charger de décontaminer tous les petits ruisseaux pollués du pays. Cette tâche incomberait normalement aux municipalités et aux provinces. Cependant, les Grands lacs sont nettement la responsabilité du gouvernement fédéral et relèvent de sa compétence. Ce sont des eaux internationales qui relèvent au premier chef de l'autorité du gouvernement fédéral. J'estime donc, monsieur le président, que c'est une bonne idée de concentrer une importante partie de nos ressources financières, de nos possibilités et de notre personnel dans la région des Grands lacs. Les universités et les provinces pourront naturellement collaborer avec nous à des travaux de recherche en vue de purifier les eaux des Grands lacs. Tout ce qui se fera à Burlington sera diffusé partout au Canada, et même partout dans le monde.

On y trouve déjà 80 employés de mon ministère. Ils sont installés dans des immeubles temporaires au quai 19, je crois, et nous achèterons un terrain sous peu. Donc, les choses avancent. On a réduit mes prévisions budgétaires à diverses reprises, tout comme celles des autres ministères, ces jours derniers —même davantage, je crois—mais nous avons plus ou moins réussi à protéger ce projet, parce qu'il nous semble être la mesure la plus importante que le ministère puisse prendre dans les mois et les années à venir.

J'aimerais ajouter que la Société centrale d'hypothèques et de logement consent toujours des prêts pour la construction d'usines de traitement des eaux-vannes. La dernière fois que je me suis renseigné, environ 225 millions de dollars avaient été alloués à cette fin. Je répète que c'est une contribution très importante du gouvernement au contrôle de la pollution.

Il y a quelques mois, comme s'en souviennent sans doute mes amis, la disposition des règlements de l'impôt sur le revenu, qui permet l'amortissement accéléré de l'équipement antipollution dans l'industrie, a été prolongée jusqu'en 1970; c'est là une aide précieuse à la lutte contre la pollution. Les provinces doivent compter sur des stimulants—exonérations ou dégrèvements fiscaux, par exemple—pour assumer leur entière responsabilité dans ce domaine; elles doivent user de persuasion morale ou de pression gouvernemen-

tales auprès de l'industrie pour l'amener à reconnaître sa propre responsabilité et à aménager des installations antipollution dans les nouvelles usines.

Je pourrais continuer, mais je vais m'arrêter pour permettre aux députés de me poser des questions sur des problèmes plus précis.

M. Barnett: Monsieur le président, avant de terminer, le ministre pourrait-il nous dire quand, selon lui, le gouvernement incorporera des dispositions visant la lutte contre la pollution de l'air dans les mêmes règlements généraux? Je reconnais qu'il n'est pas directement responsable de ce problème, mais je connais l'intérêt qu'il porte au contrôle de la pollution en général.

L'hon. M. Pepin: Cette question a été soulevée en maintes occasions et je m'y intéresse, ainsi que mon ministère. On en a discuté avec le ministère du Revenu national. Il semble y avoir, comme d'habitude dans ce genre de choses, quelques difficultés d'ordre technique, mais les hauts fonctionnaires vont s'y atteler dans les mois qui viennent avec l'espoir d'aboutir à quelque chose l'année prochaine.

M. le vice-président adjoint: Le député de Nickel Belt.

M. Peters: Monsieur le président...

M. le vice-président adjoint: Le député de Nickel Belt a la parole.

M. Peters: Je voudrais dire un mot...

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Le député de Nickel Belt s'est levé le premier et la présidence lui a donné la parole.

M. Fawcett: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de me disputer avec mon collègue de Timiskaming; je laisse cela à d'autres députés.

Je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet de ces crédits supplémentaires. Je sais que le ministère en cause est relativement nouveau. Il doit sa création à la loi sur l'organisation du gouvernement proclamée le 1^{er} octobre 1966, il y a environ un an et demi. Il est l'héritier de ce qui était auparavant le ministère des Mines et des Relevés techniques, mais, si je comprends bien, les attributions du ministre ont été considérablement accrues et sa juridiction s'étend maintenant à un domaine beaucoup plus vaste.

● (3.20 p.m.)

Les remarques du ministre sur un inventaire des ressources en eau, il y a quelques instants, m'ont intéressé. Je me demande si les Canadiens se rendent compte de la quan-